



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 17 septembre 2024 à 9 h 05 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Louis Sabourin, Catherine Craig-St-Louis, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Gilles Chagnon, Isabelle N. Miron, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan et Denis Girouard.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet, Vincent Roy, Jade Lepage-Thériault, attachés politiques et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Thierry Clément, coordonnateur, Mobilité, Catherine Marchand, directrice par intérim, SUDD et Mobilité, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CP20240917-P1

BILAN 2019-2024 ET POURSUITE DU PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU CYCLABLE

Présentation par madame Catherine Marchand, accompagnée de monsieur Thierry Clément et de madame Lyne Savaria.

L'objectif de la présentation est de présenter :

- un bilan du Plan directeur du réseau cyclable pour la période 2019-2024;
- les propositions pour la poursuite de la mise en œuvre du Plan directeur du réseau cyclable.

Plan de la présentation :

1. Mise en contexte;
2. Bilan 2019-2014;
3. Constats;
4. Planification 2025-2028;
5. Recommandations;
6. Annexes.

RECOMMANDATIONS DE LA CTDDS :

Que la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité recommande au conseil municipal de la Ville de Gatineau de :

- 1.1.1 Poursuivre l'aménagement des derniers liens cyclables prévus au Plan directeur du réseau cyclable pour la période 2019-2024;
- 1.1.2 Contribuer à la réalisation des 5 projets cyclables « Partenaires » priorités;

- 1.2 Effectuer la réfection des liens cyclables jugés « Urgent » et « Prioritaire »;
- 1.3 Effectuer l'amélioration des liens cyclables prioritaires identifiés;
- 1.4 Poursuivre les autres investissements dans l'environnement cyclable;
2. Bonifier les ressources dédiées à l'encouragement et l'éducation vélo;
3. Soutenir les efforts pour l'encadrement du vélo;
- 4.1 Poursuivre la planification générale du développement du réseau cyclable;
- 4.2 Mandater le Service de la mobilité pour étudier la mise sur pied d'un réseau cycliste utilitaire.

RECOMMANDATION :

CP-MOB-2024-02

Le comité exécutif recommande au conseil municipal de poursuivre la mise en œuvre du Plan directeur du réseau cyclable et d'analyser les stratégies financières dans le cadre de l'étude budgétaire 2025.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis souligne que le bilan présenté est sérieux et démontre que nous sommes une ville apprenante. Elle fait mention des multiples objectifs que ce plan concourt à atteindre. Madame Craig-St-Louis propose un amendement à la recommandation du comité exécutif, avec explications et appui de monsieur Leclerc :

Le comité plénier recommande au conseil municipal de poursuivre la mise en œuvre du Plan directeur du réseau cyclable et d'analyser les stratégies financières dans le cadre de l'étude budgétaire 2025, incluant des mesures d'aménagements transitoires.

Madame la conseillère Caroline Murray souhaite souligner l'expertise des membres non élus sur la CTDDS. Elle fait la lecture d'un commentaire positif reçu à l'égard de travaux réalisés au cours des dernières années.

Monsieur le conseiller Mario Aubé mentionne l'importance de poursuivre le développement dans tous les secteurs de la Ville. Il demande par ailleurs des précisions sur la recommandation 1.1.2 de la CTDDS. Madame Marchand explique que le vocabulaire a été modifié depuis la première présentation, ajoutant que pressant et urgent signifient la même chose. À la page 13, monsieur Aubé demande de précisions sur le nombre de kilométrages réalisés et à réaliser. Madame Marchand mentionne que le bilan de la Ville est présenté, avec explications sur les travaux Ville réalisés et ceux avec les partenaires. Monsieur Aubé est satisfait de la proposition réaliste présentée, mais demeure préoccupé quant au financement qui sera disponible pour l'entretien du réseau cyclable. Des précisions sont données par madame Marchand en ce qui a trait aux budgets d'entretien. Monsieur Clément mentionne par ailleurs que la méthodologie présentée est en développement, avec bonification.

À la page 65, monsieur le conseiller Jocelyn Blondin adresse un questionnement afin de savoir où en est rendu le projet Lucerne et demande si des travaux mineurs pourront être réalisés sur St-Jean-Bosco, pour sécuriser les cyclistes qui arrivent du Manoir-des-Trembles. Madame Marchand revient sur la présentation afin de faire un état de situation : travaux en cours, à venir... Elle mentionne que les travaux mineurs demandés font partie de possibles aménagements transitoires.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que la Ville de Gatineau est une Ville Vélo, reconnue par les organismes et les citoyens. Il donne des exemples de différents projets réalisés, démontrant la priorité accordée au vélo. Monsieur Champagne mentionne également qu'une offre de multiplication de modes de transport permettra de réduire le trafic. Il remercie les organismes partenaires ayant travaillé avec la Ville. Monsieur Champagne revient sur l'importance d'avoir un réseau unidirectionnel et demande quelles sont les réflexions de la Ville à ce niveau. Madame Marchand explique les outils d'aide à la décision existants, notamment pour les interdictions de virage à droite.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin donne aussi des exemples d'avantages d'utilisation du vélo. Il demande par ailleurs si la Ville a la possibilité de légiférer sur le type de véhicules utilisés sur les pistes cyclables. Sur le plan présenté à la page 67, il comprend la distinction entre travaux en cours et à venir. Il souligne aussi que la portion de la 307 a été conservée. Madame Marchand mentionne que c'est le règlement provincial qui vient légiférer sur le type de véhicules pouvant être utilisés dans les rues. En ce qui a trait aux pistes cyclables, certaines sont sous juridiction de la CCN, qui impose ces propres règles. La Ville de Gatineau doit donc travailler avec ses partenaires, mais il y a des défis importants. Elle ajoute qu'il s'agit d'un défi important et que des vérifications sont en cours pour vérifier ce qui se fait dans les autres villes.

Madame la conseillère Anik Des Marais revient sur les projets en cours et à venir et demande des clarifications sur les échéanciers visés. À la page 63, dans l'ouest, elle demande comment pourrait être sécurisé le vélo sur le chemin d'Aylmer. Madame Des Marais demande finalement si des subventions sont disponibles, notamment dans le cadre de la lutte aux changements climatiques. Madame Marchand donne des précisions sur le Plan 2019-2024, mentionnant que les travaux seront réalisés puisque des sommes ont été engagées, sans précision sur les échéanciers (variables). Quant au chemin d'Aylmer, madame Marchand donne aussi des explications. Pour la question sur les subventions, des vérifications seront faites.

Madame Craig-St-Louis fait à nouveau la lecture de sa recommandation, qui est appuyée par monsieur Leclerc :

Le comité plénier recommande au conseil municipal de poursuivre la mise en œuvre du Plan directeur du réseau cyclable et d'analyser les stratégies financières dans le cadre de l'étude budgétaire 2025, incluant des mesures d'aménagements transitoires.

À la demande de madame Des Marais, madame Craig-St-Louis donne des exemples de mesures d'aménagement transitoires pouvant être mis en place.

Les membres du conseil sont en accord avec l'amendement proposé.

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette souligne les travaux et projets réalisés au cours des dernières années, ayant permis à la Ville de s'améliorer. Il sera important de poursuivre les efforts déployés. Des investissements vont permettre de modifier les habitudes de vie.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 10.

Messieurs Thierry Clément, François Léveillé et madame Jade Lepage-Thériault quittent la rencontre.

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette quitte son siège.

Reprise du comité plénier public à 10 h 35.

Madame Chantal Lanoix, chef de service – Analyse et rédaction réglementaire, Urbanisme et développement durable et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe se joignent à la rencontre.

CP20240917-P2

PROPOSITION D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 900-2021 VISANT À RÉGIR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Présentation par mesdames Catherine Marchand et Chantal Lanoix, accompagnées de madame Lyne Savaria.

L'objectif de la présentation est de présenter le projet d'amendement suivant :

- Projet de règlement d'amendement du Règlement numéro 900-2021 visant à régir la démolition d'immeubles.

Plan de la présentation :

1. Objectifs du règlement;
2. Immeubles assujettis;
3. Travaux assujettis;
4. Critères d'évaluation;
5. Audition publique et révision d'une décision;
6. Durée de validité et garanties financières;
7. Prochaines étapes, recommandation et synthèse.

RECOMMANDATION :

Le Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) recommande le dépôt au conseil municipal du Règlement d'amendement numéro 900-1-2024 modifiant le Règlement numéro 900-2021 visant à régir la démolition d'immeubles sur le territoire de la ville de Gatineau afin de mieux cibler et clarifier les intentions et les règles encadrant une demande de démolition.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne que les précisions viennent répondre aux questions et préoccupations adressées par les citoyens, notamment en ce qui a trait aux locataires. Elle ajoute que les modifications viennent préciser les immeubles soumis au Comité sur les demandes de démolition (CDD), notamment pour les immeubles incendiés. Madame Murray ajoute que le règlement viendra préciser les délais dans lesquels les analyses du SUDD devront être déposées en ligne. Certaines validations juridiques sont en cours à ce sujet, pour suivi lors de la présentation de l'avis de motion.

Monsieur le conseiller Mario Aubé demande des précisions sur les lettres qui seront adressées aux locataires. Il demande comment la Ville s'assure que la lettre a bien été envoyée au locataire. Madame Marchand mentionne que la Ville n'a pas de registre des locataires, ajoutant que la responsabilité légale appartient à la Ville. La Ville s'assurera d'avoir une preuve (lettre et annexe 2). Elle ajoute que, dans le règlement, la Ville a voulu aller le plus loin possible, précisant sa sensibilité à l'égard des locataires.

À la page 15, monsieur le conseiller Daniel Champagne adresse un questionnement quant à l'évaluation possible de la détérioration de la qualité de vie du voisinage. Madame Marchand donne des précisions sur les éléments de preuve demandés, qui seront analysés par le SUDD, réitérant qu'il ne s'agit pas de critères de conformité. Madame Lanoix précise qu'il s'agit par ailleurs de critères prévus à la Loi. Madame Murray fait un parallèle avec les dossiers traités en CCU et des documents mis à la disposition des membres pour analyse.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc demande des précisions sur la modification proposée en ce qui a trait aux personnes pouvant demander la révision des décisions du CDD. Il adresse aussi une préoccupation quant à l'absence de présentation du concept, comprenant toutefois l'objectivité souhaitée. Madame Marchand mentionne que seule l'obligation de résidence a été retirée à l'article 28, sans modification quant à une personne physique ou morale.

Sur la question des immeubles incendiés structurellement irrécupérables (page 11), il demande qui pourra évaluer s'ils sont habitables ou non et quels sont les outils mis à la disposition de la Ville pour obliger la démolition de ces immeubles incendiés. Madame Marchand mentionne que l'outil disponible est le règlement sur l'entretien et l'occupation des immeubles qui vient imposer des conditions. Elle prend note de la question, pour un retour sur des mesures plus concrètes.

Les membres sont en accord avec la recommandation présentée, après analyse de la demande présentée en ce qui a trait au délai de disponibilité des analyses du SUDD sur le site de la Ville. L'avis de motion ainsi que le projet de règlement seront présentés le 22 octobre prochain.

Fin du comité plénier public à 11 h 25.